

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240709-D2024-6-4-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

délibération :
D_2024_6_4

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Lancement
modification n°1 PLUi
Gâtine Autize

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 09 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur CLEMENT Philippe

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Attou, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire expose.

Il explique qu'il est nécessaire d'envisager une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) GATINE AUTIZE pour permettre diverses évolutions.

La procédure de modification est engagée à l'initiative du Président qui établit le projet de modification. Les communes concernées ont toutes été sollicitées et les modifications reprennent les différentes demandes entrant dans le champ de cette procédure.

Il s'agit de faire évoluer le document d'urbanisme sur les points suivants :

- Haies à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme : ajout sur les plans de zonage de certains linéaires à protéger et déclassement de certaines haies suite à erreur matérielle
- Mise à jour des annexes (délibération instituant une déclaration préalable de travaux pour les clôtures et instituant le permis de démolir, servitudes AC1 et Périmètres Délimités des Abords))
- Modifications sur le règlement :
 - o Modification des dispositions concernant l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable en zone UX et AUX
 - o Modification des dispositions sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UR
- Instaurer sur les plans de zonage de nouveaux bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Suppression d'emplacements réservés (ER n°28 Le Busseau et ER n°4 sur Ardin)
- Modification du zonage suite à erreurs matérielles (Le Busseau parcelle E1306, Faye sur Ardin parcelles B785 et B784, Le Busseau parcelles E1334 et E1335, Ardin parcelle F600 en partie)

- Modification de zonage :
 - o Beugnon-Thireuil : l'habitation à proximité de la laiterie ayant été vendue à un particulier, modifier le zonage UX en UB
 - o Fenioux : la commune ayant un projet de lotissement communal sur la parcelle A1432, modifier le zonage AUE en AUH
 - o Faye sur Ardin : la CUMA ne pouvant s'installer sur les parcelles initialement prévues, inversion pour une surface identique d'une zone A et AP
- Résoudre les superpositions de zonage sur le SIG

M. Attou explique que cette procédure sera adressée à la MRAE, autorité environnementale, dans le cadre d'une demande de cas par cas, puis adressée pour notification aux Personnes Publiques Associées (dont communes concernées), avant qu'une enquête publique ne soit organisée

Le projet de modification sera approuvé après éventuelle prise en compte des avis joints au dossier, des observations du public, et du rapport du commissaire enquêteur.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu la compétence aménagement de l'espace et plans locaux d'urbanisme de la communauté de communes

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) GATINE AUTIZE approuvé le 23.06.2020 et ayant fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée approuvée le 17.01.2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité

- D'approuver cette délibération de principe pour le lancement de la modification n°1 du PLUi GATINE AUTIZE.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 09/07/2024
Publié le
Transmis en sous-préfecture le

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

